

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Covid-19 : plus de 350 détenus libérés à Libreville

IL s'agit de l'application d'une mesure présidentielle, décrétée récemment, conformément à une recommandation des Nations unies, dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus dans le monde. A Libreville, certains pensionnaires de la prison centrale de Gros-Bouquet répondant à l'esprit dudit décret ont été libérés samedi dernier. En présence, entre autres, des autorités judiciaires.

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

LE 11 avril dernier, 680 détenus de l'ensemble des maisons d'arrêt du Gabon, ont été libérés à la suite de la grâce présidentielle. A Libreville, c'est le procureur près le tribunal de première instance, André Patrick Roquat, qui a procédé à la libération de ces femmes et hommes. En présence du direc-

teur de la prison centrale. Un communiqué du ministère de la Justice, daté du jeudi 9 avril 2020, a rendu officielle cette décision prise dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19). Respectueux des conventions internationales, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a appliqué une recommandation de l'Organisation des Nations unies (Onu). Une fois le décret présidentiel signé, la

ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a mis en œuvre le processus de mise en liberté de ces nombreux détenus. En effet, les prisonniers condamnés pour des délits mineurs dont la peine restant à purger était inférieure ou égale à six mois ont bénéficié de cette mesure de grâce. A la prison centrale de Libreville, seize mineurs ont été élargis. Chez les adultes, quatre femmes

et deux cent quatre-vingt-deux hommes étaient concernés par cette grâce présidentielle, tous de nationalité gabonaise. Quant aux détenus étrangers, ils étaient au total soixante-trois de nationalités diverses, dont sept dames et un mineur, à profiter de ladite grâce. Soulignons qu'à l'intérieur du pays, plusieurs prisons ont également procédé à la libération des détenus graciés.



Photo: CM

### Miroir du Gouvernement Inquiétudes

"LES forces de sécurité, en cette période d'état d'urgence, sont autorisées à rentrer dans les domiciles". Cette déclaration est du Premier ministre. Elle date du vendredi dernier, à l'occasion de la sortie relative à la mise en application des mesures prises par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, destinées à soulager les populations face aux difficultés provoquées par la lutte contre le coronavirus au Gabon.

C'était également l'occasion pour les membres du gouvernement concernés de décliner, chacun dans son secteur de compétence, les procédures et autres modalités de mise en application des décisions du chef de l'Etat. Malheureusement, le format choisi pour le faire n'a pas été le meilleur. Beaucoup de choses ont été dites en peu de temps. Au point qu'il a été plus que difficile pour les populations de retenir grand-chose.

Certains ministres l'ont compris. Voilà pourquoi ils ont initié d'autres sorties en solo pour essayer d'être plus explicites. Histoire de permettre aux uns et aux autres de mieux appréhender les modalités de concrétisation des mesures présidentielles...

Pour revenir à la déclaration du chef du gouvernement citée ci-dessus, on soulignera que Julien Nkoghe Bekale voulait surtout insister sur le caractère exceptionnel de la situation inhérente à l'état d'urgence. Une situation d'exception qui implique une privation exceptionnelle de plusieurs libertés fondamentales. Même celles consacrées par la Constitution. D'ailleurs, quelques minutes plus tôt, il a insisté sur l'importance pour les populations d'intégrer que nous n'étions plus dans une situation normale.

Cependant, beaucoup se demandent encore si en déclarant solennellement l'autorisation faite aux forces de sécurité de "rentrer dans les domiciles", Julien Nkoghe Bekale avait mesuré toute la portée d'un tel droit. Depuis lors, des inquiétudes se manifestent ici et là. La toile s'est même enflammée. Car, d'aucuns estiment que tous les contours n'ont pas été examinés. Connaissant l'excès de zèle de certains éléments de nos forces de l'ordre, il faut craindre des abus de pouvoir et autres bavures de toutes sortes. Avec les conséquences que les uns et les autres peuvent aisément imaginer. D'où, en revanche, la nécessité pour le gouvernement de préciser, de manière transparente, dans quels cas exclusifs les forces de sécurité peuvent rentrer dans les domiciles et selon quelles modalités. Sinon, bonjour les dégâts !

ONDOUBA'NTSIBAH



## COVID-19

En raison de la situation liée au COVID-19, la CECA-GADIS informe son aimable clientèle du réaménagement des horaires de ses magasins:

- Géant CKdo** : du lundi au samedi de 8h30 à 17h30  
Le dimanche : de 8h30 à 13h
- Super CKdo Libreville et Port-Gentil** : du lundi au samedi de 8h30 à 17h30
- Maxi CKdo** : du lundi au samedi de 8h30 à 17h30  
Le dimanche : de 9h à 13h
- SUPERGROS Libreville et Port-Gentil** : du lundi au vendredi de 8h à 15h  
Le samedi de 8h à 12h.

Plus que jamais, dans ce contexte exceptionnel,  
Nos équipes se mobilisent pour continuer à vous servir en totale sécurité.

La CECA GADIS vous remercie pour votre confiance et votre fidélité.













